

LA LIBERTÉ

Macti animo estote Dilecti Filii et viriliter agite in Deo fidentes,
cujus causæ servitis hujus apostolicæ cathedræ doctrinis innixi.

(Bref de Pie IX à la Liberté.)

La Presse est une Œuvre pie, d'une utilité souveraine. (Pie IX.)

O. I. X.

M. V. X.

Libenter etiam perspeximus Vobis in eo ministerio
quo fungimini propositum esse firmiter monitis adharere
quæ ab hac Sancta Sede catholicis scriptoribus sunt tradita.

(Bref de Léon XIII à la Liberté.)

Bulletin politique

M. Sadi Carnot. — Nous avons un acte du nouveau président, qui est sans signification : il a prié M. Rouvier et ses collègues de demeurer provisoirement en fonctions. Il est pourant à renvoyer que M. Rouvier avait assez contribué à fixer l'attention sur ce médiocre, en le signalant comme ayant honnêtement résisté, lorsqu'il était ministre des finances, à la pression de l'Élysée, dans la malpropre affaire Dreyfus-Grey-Wilson. Entre parenthèse, son élection a dû être d'autant plus cuisante au vieux de l'avenue d'Iena, ainsi que la visite de courtoisie que celui-ci a reçue de lui.

Tout le monde s'accorde à dire que le principal agent de l'élection de M. Carnot a été d'abord sa médiocrité même et son obscurité relative, qui l'ont préservé d'inimitiés trop vives; c'est aussi M. Rouvier, de la manière que nous indiquions tout à l'heure; c'est encore M. Clémenceau, qui a carrément lâché l'insinuant Freycinet, comme il avait lâché Floquet; mais c'est surtout la rue, sinon l'émeute, qui a déterminé le mouvement en sa faveur, en se prononçant si bruyamment contre Ferry. Qui, c'est là surtout, en somme, l'élection de la peur, et les radicaux parisiens, et leurs conseillers municipaux, et les journaux du parti ont le droit de triompher, car ils ont très manifestement barré le passage à Ferry et laissé passer Carnot. Ils sauront bien, vis-à-vis de celui-ci, réclamer le droit d'exiger, et déjà on prend soin de lui rappeler ce qu'il doit à l'admirable population parisienne. C'est le côté particulièrement grave de la situation, à l'heure qu'il est, et qui laisse prévoir que le nouvel élu, quoi qu'il en soit, ne pourra guère s'arrêter sur la pente fatale.

Au reste, comme nous l'avons dit, ses actes politiques ont été aussi mauvais que ceux de tout autre. Il n'est pas une loi infamante de ces dernières années qu'il n'ait votée, et sa dernière profession de foi électorale parait, comme les autres, la promesse de « défendre avec résolution les droits de la société civile contre toute invasion du cléricanisme. » On sait tout ce que cela comprend de persécution, de spoliation et d'injustices de toutes sortes!

Congrès catholique de Lille. — On a beaucoup remarqué la protestation de M. l'abbé Defourny et de M. le baron d'Avril en faveur d'une restauration du droit des gens chrétien.

Mgr l'archevêque de Cambrai a produit une vive impression en s'élevant contre la coutume anti chrétienne de couvrir de couronnes et d'une profusion de fleurs les cercueils et les tombes. « Dieu seul donne la couronne », s'est écriée Sa Grandeur.

L'Autriche et la Russie. — La Russie continue à masser des troupes en Pologne, et elle prend des mesures contre les sujets autrichiens.

La sanctification du dimanche

Tous ceux qu'intéresse l'avenir des classes ouvrières suivent avec attention

le mouvement qui se produit, un peu partout, en faveur du repos dominical. Ceux même qui sont indifférents au côté religieux de la question, ne peuvent perdre de vue les avantages précieux d'un jour de repos, pour rendre des forces à l'ouvrier, rompre la monotonie des occupations journalières, relever les âmes des préoccupations matérielles et réunir les membres de la famille trop souvent dispersés par les travaux de chaque jour.

Il y a quelques années, les économistes libéraux, préoccupés avant tout du souci de ne pas faire les affaires du cléricanisme, tout en reconnaissant les avantages et la nécessité d'un repos hebdomadaire, avaient jugé bon de recommander le repos successif par opposition au repos simultané sur le jour du dimanche, comme le prescrit le décalogue. C'est à des traits pareils qu'on reconnaît les libéraux.

Ni les classes ouvrières, ni les hommes soucieux du côté social des questions économiques, n'ont voulu de ce système. Il ne réalisait aucun des avantages du repos dominical et ne faisait qu'aggraver l'isolement des ouvriers entre eux et avec l'ensemble de la population. Aussi voyons-nous de plus en plus la question du repos hebdomadaire se confondre avec l'observation de la loi divine de la célébration du dimanche. Les lois qui réglementent le travail industriel en Autriche, en Allemagne, en Suisse, etc., prévoient le chômage du dimanche et des fêtes religieuses. Voici les dispositions de la loi suisse sur le travail dans les fabriques (art. 14) :

Sauf les cas d'absolue nécessité, le travail est interdit le dimanche, excepté dans les établissements qui, par leur nature, exigent un travail continu, et auxquels l'autorisation nécessaire a été accordée par le Conseil fédéral. Même dans les établissements de cette catégorie, chaque ouvrier doit avoir un dimanche libre sur deux.

La législation cantonale a le droit de déterminer d'autres jours de fête, pendant lesquels le travail dans les fabriques est interdit comme le dimanche. Ces jours de fête ne peuvent pas dépasser le nombre de huit par année.

L'ouvrier qui refuse de travailler un jour de fête religieuse, non compris dans les huit jours réservés ci-dessus, ne peut pas être frappé d'une amende pour ce fait.

Cette dernière disposition est destinée à sauvegarder la liberté religieuse des citoyens, même au-delà des limites du repos prévu par la loi. Elle est une des meilleures qui existent sous ce rapport dans les législations des pays civilisés.

Les prescriptions de la loi fédérale sur le travail dans les fabriques ne sont pas applicables aux petites industries et aux divers métiers, tels que ceux des boulangers, des bouchers, des marchands de divers articles de consommation courante, des coiffeurs, etc. Aussi les ouvriers et employés de ces corps d'état continuent-ils à dépendre entièrement de l'arbitraire des patrons et des caprices du public.

Des tentatives ont été faites, sur divers points de la Suisse, pour remédier, au moins dans une certaine mesure, aux

inconvenients de cet état de choses. Dérivément le Comité dominical de Vevey avait convoqué les coiffeurs, boulangers, bouchers, charcutiers, confiseurs et marchands de tabac à une assemblée où seraient discutées les mesures qui pourraient être prises pour faciliter le repos dominical le plus complet possible à ceux que certaines habitudes et les exigences de leur clientèle privent, le matin surtout, de cet avantage.

La circulaire du Comité dominical expliquait son but en ces termes :

Tandis que nous voyons avec plaisir le plus grand nombre de nos chefs de magasins et de nos maîtres d'état pouvoir fermer leurs bureaux, le samedi soir, pour ne les rouvrir que le lundi matin, nous constatons avec regret que, par le fait d'exigences non justifiées du public, la plupart de nos boucheries, boulangeries, confiseries, de nos magasins de tabac et de coiffeurs, restent ouverts — si ce n'est tout le dimanche — du moins presque toute la matinée.

Or, cet état de choses, par un accord mutuel et en faisant appel surtout à l'opinion publique, ne pourrait-il pas être changé pour le plus grand bien hygiénique et moral de ceux qui ayant travaillé la semaine entière, ne demanderaient pas mieux que de pouvoir se reposer — avec d'autres et comme d'autres — le septième jour ?

Les discussions qui se sont engagées dans cette réunion ont montré que, si le public voulait s'y prêter un peu, rien ne serait plus facile que de fermer le dimanche, dès 9 heures du matin, les magasins de coiffure, les boucheries, les charcuteries et les boulangeries. Il faudrait pour cela agir sur l'opinion publique et établir l'entente entre tous les magasins de la même catégorie.

La fermeture dès 9 heures, sans être impossible, serait plus difficile pour les confiseries, beaucoup de clients tenant à avoir la confiserie toute fraîche. Mais ici encore, pour triompher des habitudes contractées par le public, il faudrait une entente entre tous les pâtisseries de la ville. Dans la discussion, on a cité le fait que dix confiseurs de Genève vont jusqu'à fermer tout le dimanche. A Genève encore, les ouvriers confiseurs ont demandé au Grand Conseil que les confiseries soient assimilées aux fabriques pour être mises au bénéfice des avantages de la loi fédérale, qui interdit le travail du dimanche. A plus forte raison, serait-il possible, avec un peu de bonne volonté, de fermer les confiseries à 9 heures du matin, après que les ménagères ont pu faire leurs provisions.

En ce qui concerne les magasins de tabac, la question ne peut être résolue que par une entente entre tous les détaillants. La solution se complique un peu pour les magasins qui font aussi la vente du journal au numéro. Néanmoins, avec un peu de bonne volonté, on pourrait améliorer sensiblement la situation actuelle, si mauvaise sous tous les rapports.

Nous avons cru utile de résumer la discussion qui a eu lieu à Vevey, par l'i-

itiative du Comité dominical. Les mêmes questions peuvent se poser ailleurs, et il est désirable de les voir se poser. A Fribourg l'on pourrait encore mieux qu'à Vevey réaliser les améliorations qui, comme on l'a vu, ne dépendent que de l'accord des industriels et détaillants. Nous croyons que, dans notre ville, le concours du public ne ferait pas défaut à ce progrès économique et religieux.

Confédération

SESSION DES CHAMBRES FÉDÉRALES

Berne, 5 décembre.

Température grise. — Ouverture de la législature. — Discours-programme du doyen d'âge. — L'art. 27 à l'horizon vieux-catholique. — Un pleur sur la civilisation hérisée de baionnettes.

L'ouverture du Parlement coïncide avec un certain abaissement de la température. Les rues de Berne, déjà si sévères entre leur double rangée de sombres arcades, sont encore plus maussades que d'habitude; le dégel fait suinter partout l'humidité, et les pavés lustrés de boue envoient des reflets grisâtres aux murailles abreuvées de brouillard. Au Palais pourtant souffle un vent de renouveau; les huissiers vont et viennent fort affairés; la salle du Conseil national se réveille de son lent silence, s'anime peu à peu, se remplit de figures anciennes et nouvelles.

Après le premier épanchement des joyeux revoirs, et lorsque les nouveaux venus se sont orientés un peu dans ce monde parlementaire, une chevelure couleur de neige paraît au-dessus du fauteuil présidentiel; c'est la tête martiale de M. le colonel Vonmatt, de Lucerne. Le véritable doyen d'âge, M. Careret, a cédé la place à son émule lucernois, ne se tenant pas le cœur, paraît-il, de présider une Assemblée fédérale depuis qu'il ne tient plus à Genève les rênes du gouvernement.

M. Vonmatt a d'ailleurs son discours tout prêt, un vrai discours-programme. Il constate d'abord qu'aucune élection des 49 arrondissements n'est contestée; c'est une preuve que, même au milieu de la plus grande agitation, les électeurs n'ont pas abandonné les voies de la légalité. Un vaste champ d'activité s'ouvre devant les conseils délibérants. Il s'agit, en première ligne, d'acquitter une vieille dette, c'est à dire de parachever l'édifice encore incomplet de la Constitution de 1874 en réalisant par des actes législatifs les principes de l'Etat démocratique proclamés dans cette Charte nationale. Et ici M. Vonmatt s'écrie tragiquement :

« Qui aurait pressenti en mai 1874, lorsqu'il a été élu président de la Confédération, la grande majorité du peuple suisse salue joyeusement la nouvelle constitution comme une source de progrès, que treize ans plus tard les art. 46 et 47 concernant les rapports de droit civil des établis, ainsi que les droits politiques et civils des séjournants suisses, seraient encore lettre morte et qu'on ne serait point parvenu à mettre au jour une loi fédérale pour procurer au citoyen suisse les mêmes droits dans toute l'étendue de la Confédération ? »

Dernières dépêches

Paris, 6 décembre.

M. Carnot a reçu, hier après-midi, plusieurs sénateurs et députés, parmi lesquels MM. Goblet et Clémenceau.

Aujourd'hui il en recevra d'autres. Les Chambres se sépareront, cet après-midi, aussitôt après l'ouverture de la séance.

On croit que le cabinet sera constitué avant jeudi; alors le message sera lu aux Chambres jeudi. Une demande de douzièmes provisoires sera votée rapidement et la session sera close.

Il est probable que M. Goblet formera le nouveau cabinet. MM. Rouvier et Flourens garderaient leurs portefeuilles.

Rome, 6 décembre.

Le tremblement de terre de dimanche a produit de grands dégâts dans la Calabre, à Besignano, Paola, San-Marco, Argentano, Rograno et Granna.

Jusqu'à présent on a retiré des décombes 21 cadavres; 4000 personnes sont sans abri; beaucoup ont reçu des contusions; six sont grièvement blessées.

Washington, 6 décembre.

Le Congrès a été ouvert par la lecture du Message du président.

M. Carlisle, élu président de la Chambre, dit que le moment est venu de réviser les lois fiscales, de réduire les tarifs, afin d'éviter le danger de l'accumulation excessive de l'argent dans le trésor.

Berne, 6 décembre.

La Commission vérificatrice des élections, au Conseil national, est composée de MM. Burkhardt (Bâle), de Chastonay (Valais), Forrer (Zurich), Keel (St-Gall), Kurz (Argovie), Lachenal (Genève), Müller (Berne), Fonjallaz (Vaud) et Erni (Lucerne).

La majorité de cette Commission présente le postulat suivant :

Le Conseil fédéral est invité à présenter un rapport et un projet de loi en vue de faciliter le vote en matière fédérale des employés de chemins de fer, des bateaux à vapeur, des postes et télégraphes et des péages fédéraux.

M. Burkhardt rapporte en allemand au nom de la Commission et propose la validation de toutes les élections. M. Lachenal, rapporteur français, s'associe à la plupart des observations de son collègue. Il s'étend longuement sur la question du vote des employés de chemin de fer. Du reste, aucune réclamation de nature à revenir sur les opérations électorales du 30 octobre n'est portée devant l'assemblée.

Au vote, l'unanimité du conseil se prononce pour la validation des 145 élus.

La discussion est ouverte ensuite sur le postulat.

Mais après le rapport de M. Burkhardt, M. Vonmatt, président intérimaire, fait remarquer que cette discussion ne peut pas être introduite avant la constitution

définitive du bureau.

Les candidats du groupe radical à la présidence et à la vice-présidence du Conseil national sont M. Kurz (Argovie), qui passera de la vice-présidence à la présidence, et M. Ruffy (Vaud), présenté comme vice-président.

M. Kurz est élu président par 118 voix. Pour l'élection du vice-président, c'est M. Ruffy qui l'emporte par 86 voix. M. Sutter (St-Gall) en obtient 33.

Le postulat de la majorité de la commission donne ensuite lieu à une vive discussion.

MM. Keel (St-Gall) et Théraulaz (Fribourg), le combattent. M. Brosi (Soleure) prononce un violent discours contre le canton de Fribourg.

M. Morel (Neuchâtel) propose d'étendre le postulat aux citoyens en voyage. Sous cette nouvelle forme, il est adopté par 77 voix contre 26.

« Ne faut-il pas aussi déplorer, ajoute le remplaçant de M. Carteret, que l'article 27, abstraction faite d'une loi fédérale scolaire, n'ait pas encore trouvé d'application, même en ce sens qu'une inspection soit faite dans les cantons pour voir si l'instruction primaire est donnée partout dans une mesure suffisante et si elle est placée exclusivement sous la direction de l'autorité civile ? »

« A ces obligations que nous impose la mise en vigueur complète des principes constitutionnels, et que la législation doit remplir, s'ajoutent encore d'autres devoirs dictés par les besoins des temps nouveaux. Nous avons déjà légiféré, il est vrai, sur la responsabilité civile des patrons pour les accidents dont leurs ouvriers sont victimes ; mais il faudra étendre cette protection de la loi à tous ceux qui y ont droit. Cependant, il serait injuste de ne faire peser cette responsabilité que sur les patrons ; d'autres facteurs doivent être pris aussi en considération, et l'on ne saurait résoudre définitivement la question que par l'assurance obligatoire, avec la coopération de l'Etat. Alors que les monarchies elles-mêmes ont abordé cette tâche, notre République pourra encore moins s'y soustraire.

« La législation devra ensuite intervenir par tous les moyens efficaces et permis pour relever, ou du moins adoucir, la crise que traversent toutes les branches de notre industrie indigène ; c'est là un dictamen de la lutte pour l'existence, vis à vis d'un état de choses qui finirait par épuiser irrémédiablement notre force productive nationale.

« Enfin, la Confédération ne devra épargner aucun sacrifice pour augmenter les forces défensives de notre pays. A quoi servent des crédits illimités à l'heure du péril, lorsqu'il n'est plus possible de réparer le temps perdu. Les Etats militaires qui nous environnent s'efforcent de l'envi de perfectionner leurs armements et en particulier de développer la puissance de l'infanterie en introduisant les armes de petit calibre. Il faut sans doute déplorer cette situation ; il est profondément regrettable que les conflits des peuples, malgré les progrès de la civilisation et de l'humanité, ne puissent être tranchés que par la main de fer de la violence. »

Après cet exposé militariste et centraliste, M. Vonmatt déclare ouverte la séance constitutive du Conseil national.

L'assemblée décide que le bureau provisoire (composé de MM. Vonmatt, président, et de MM. Durrer, Moser, Cuenat, etc., scrutateurs) nommera la commission vérificatrice des élections.

La séance est ensuite levée sans autre forme de procès.

CONSEIL DES ETATS

Discours d'ouverture de M. Herzog. — Election du bureau. — Déclarations pacifiques de M. Gavard.

Le Conseil des Etats, lui, n'a pas à procéder aux formalités qui suivent le passage des mandataires au creuset du suffrage populaire. Il ne se renouvelle jamais en bloc et demeure stable sur la base immobile des cantons souverains.

Cette assemblée retrouve donc au siège présidentiel le député qui dirigeait ses délibérations cet été dernier. M. Herzog, de Lucerne, ouvre la session d'hiver en ces termes :

Peu de mois se sont écoulés depuis notre dernière session ; néanmoins, durant ce court intervalle, se sont passés des événements qui méritent une mention rétrospective.

Si d'abord je parcours du regard le cercle restreint de notre Conseil, je remarque un siège vacant, c'est celui de M. le député aux Etats Joseph de Hottlingen. Il a fait partie de cette assemblée depuis 1861, sans autre inter-

ruption que celle de l'année 1876. Ses talents et ses connaissances multiples lui permettaient de former un jugement compétent sur toutes les questions qui vous étaient soumises et d'exprimer son avis avec éloquence. Nous lui conserverons tous un souvenir affectueux.

Quelques jours après la clôture de nos délibérations, le 5 juillet, est survenue la catastrophe de Zoug. Une partie des maisons de la ville s'est effondrée dans les flots, et plusieurs vies humaines ont été perdues. Un prompt secours était nécessaire ; il n'a pas fait défaut. Partout le vieux sentiment de la confraternité suisse s'est manifesté et les dons ont afflué de l'intérieur et de l'étranger pour le soulagement des malheureux et l'évitement de plus grands désastres. Le même esprit de sacrifice confédéral s'est fait jour encore en faveur du village de Lungern, dévasté par un torrent.

Sous le rapport politique, j'ai à signaler aussi quelques événements. Le peuple suisse a accepté, dans ces derniers mois, une petite révision constitutionnelle. Le nouvel article de la Constitution qui permet à la Confédération de légiférer sur la protection des inventions a été adopté par les 4/5 des votants. Puissent les Chambres fédérales réussir à élaborer en cette matière une loi qui réalise les espérances des amis de la protection des inventions, sans donner un fondement aux craintes de ses adversaires !

La loi fédérale sur l'extension de la responsabilité civile et complétant la loi du 25 juin 1887 n'a pas eu à subir l'épreuve du referendum ; elle est entrée en vigueur le 1^{er} novembre. L'avenir nous apprendra si elle assure aux ouvriers des petites industries une protection efficace, sans nuire gravement aux patrons.

L'exécution de la loi sur les spiritueux exige beaucoup de travail. Bien qu'au début elle se soit heurtée à de nombreuses difficultés, prévues ou non, dans une branche aussi nouvelle de l'économie politique, cependant l'administration, dans le peu de temps de son activité, a acquis l'expérience et les connaissances techniques suffisantes pour garantir une exécution avantagée de la loi.

Pendant qu'à la fin juillet, les tireurs suisses se donnaient rendez-vous à Genève, à la frontière occidentale de notre patrie, la classe nourricière du pays se préparait à l'Exposition agricole de Neuchâtel, qui fut ouverte le 1^{er} septembre. L'agriculture, ce grand facteur de notre prospérité nationale, a démontré ici ce qu'elle est en état de faire malgré la crise momentanée. Espérons que le tarif douanier, sur lequel nous aurons à délibérer dans la présente session, fera droit à ses vœux légitimes.

Dois-je, pour finir, me perdre en conjectures sur la politique européenne ? Je n'en ai ni la mission ni l'envie. Aussi longtemps que la paix reposera, non pas sur l'estime réciproque et l'amitié des nations, mais sur les baïonnettes, l'incident le plus insignifiant peut mettre aux prises les peuples. Puisse notre patrie, au milieu des grands Etats qui l'entourent, remplir sa mission providentielle de refuge de la liberté ! Puisse cette liberté et la paix régner dans la patrie elle-même ! Nous en ressentirons les fruits dans les jours de détresse ; le sentiment vivace de cette liberté et la force qui réside en elle protégeront l'indépendance de la patrie contre l'étranger.

C'est par ce souhait que je déclare la session ouverte.

Vous n'aurez pas de peine à remarquer que ce discours de M. Herzog a une signification plus élevée que celui de M. Vonmatt.

M. Blumer (Glaris) annonce que la commission du tarif douanier est prête à rapporter.

Les membres nouvellement élus sont assermentés.

On passe à l'élection du bureau.

M. Gavard (Genève) est nommé président par 34 voix. Il remercie l'assemblée pour l'honneur fait à son canton et fait ressortir les idées d'apaisement qui prévalent malgré tout ; les déclarations faites au Tir fédéral, dit-il, priment toutes les agitations momentanées et les dissentiments purement personnels. (Les oreilles ont dû tinter à M. Carteret au Conseil national.)

pondit le ministre, c'est le maréchal Ney. Il est brave parmi les braves ; la perspective de vaincre celui que nous avons toujours regardé comme invincible flattera son orgueil.

— Où est-il ? demanda le Roi.

— A sa terre des Condreux, près de Châteaudun.

— C'est bien, reprit le Roi ; écrivez-lui sur-le-champ, ou plutôt dépêchez-lui quelqu'un, et donnez-lui des instructions en conséquence. » Ney accourut. Introduit dans l'appartement du Roi, il répondit aux paroles obligeantes que Sa Majesté lui adressa par des expressions énergiques, qui peignaient à la fois et son dévouement pour la monarchie et la haine que lui inspirait l'attentat dont Bonaparte venait de se rendre coupable.

— Il est fou, disait ensuite Ney en parlant de Napoléon à quelques amis ; il est fou à lier. Il ne faut pas le combattre, mais le saisir et le mettre à Charenton... Eh bien ! dit-il à quelques autres amis, que pensez-vous de l'équipée de Bonaparte ?... Il est fou, il a débarqué avec trois cents bandits ! Sa garde n'a pas voulu le suivre ; je vais à sa rencontre, moi !

Il partit en toute hâte pour Besançon. De là, il écrivit, le 10 mars, pour rendre compte qu'il avait dirigé sur Lyon toutes les troupes de la 6^e division militaire, et qu'il restait de sa personne à Besançon.

— Si Votre Altesse, écrivit-il ensuite au comte d'Artois, désire que je le rejoigne, je demande d'être employé à l'avant-garde. »

Le lendemain, 11 mars, il apprit l'entrée de Napoléon à Grenoble. Il partit le jour même, et alla installer son quartier-général à Lons-le-Saulnier, dans l'intention de faire occuper Bourg

L'assemblée élit ensuite le vice-président dans la personne de M. Schoch, député de Schaffhouse. On se rappelle le rôle conciliant de ce représentant radical dans la question Mariahlif. M. Schoch a été nommé par 33 suffrages.

Les scrutateurs, MM. Hohl (Appenzell) et Chappex (Valais), sont confirmés. Demain, discussion du tarif des péages.

Administration fédérale. — Le Conseil fédéral recommande aux Chambres un arrêté limitant, aux produits indigènes la disposition de l'article 32 bis de la Constitution qui dit : « La distillation du vin, des fruits à noyaux ou à pépins et de leurs déchets, des racines de gentiane, baies de genièvre et de des matières analogues est exceptée des prescriptions fédérales concernant la fabrication et l'impôt. »

Il a adopté des messages sur la garantie de la Constitution de Soleure, sur le relevé statistique des accidents et sur l'acquisition d'un bâtiment pour les postes et télégraphes à Montreux.

Il a adopté une ordonnance sur l'organisation, l'équipement, la convocation, la tenue des contrôles et l'emploi du landsturm. Cette ordonnance entre immédiatement en vigueur.

Mauvaises diplomatiques. — Le Conseil fédéral a fait présenter ses félicitations au nouveau président de la République française. M. Sadi Carnot a assuré à M. le ministre Lardy que tous ses efforts tendraient à maintenir les traditionnels rapports d'amitié entre les deux pays.

NOUVELLES DES CANTONS

Chronique bernoise. — On nous écrit de Berne :

Il circule, en ville, des pièces fausses d'un franc au millésime de 1886.

Un domestique, nommé Simon Niederhäuser, s'est tué en tombant dans la cave d'un nouveau bâtiment à la Länggasse. Il a rendu le dernier soupir pendant qu'on le transportait à l'hôpital.

Le Conseil communal prête gentiment la main à l'établissement de deux places de patinage à Berne, l'une sur la Schützenmatte près du pont du chemin de fer, où il y aurait une entrée, et l'autre gratuite près de Wegemannshaus, sur la route de Fribourg, à 25 minutes de la gare. Les Sociétés de quartiers de la ville soutiennent vivement ce dernier projet, financièrement parlant, de sorte qu'on peut considérer d'ores et déjà la chose comme réussie. On doit mettre la main à l'œuvre dans le courant de janvier prochain.

Ballottages soleurois. — Un scrutin de ballottage a eu lieu dimanche dans le district de Gäu, pour la nomination de deux députés. La liste conservatrice l'a emporté.

Le Grand Conseil de Soleure compte 66 députés gouvernementaux, et 33 députés de l'opposition, soit deux tiers contre un tiers. Cette proportion est bien loin d'être en rapport avec la force réelle des partis.

Nécrologie. — Le 2 décembre est mort à l'abbaye d'Einsiedeln, le P. Conrad Ackermann, d'Altishofen (Lucerne). Ce religieux était prieur de l'abbaye bénédictine de Saint-Meinrad, dans l'Etat d'Indiana (Etats-Unis). Sur les conseils de son abbé, il revint au mois d'août en Europe pour raffermir sa santé ébranlée ; mais la mort vient de l'emporter à l'âge de 42 ans.

Les glaciers de Joux. — L'acte de vente définitif des grandes glaciers de Joux

a été stipulé aujourd'hui en faveur de la compagnie du chemin de fer Pont-Vallorbes, qui a pris immédiatement les mesures nécessaires pour opérer prochainement la récolte et le sciage de la glace au moyen d'engins perfectionnés. M. Benj. Lecoultra est désigné, dit-on, par la compagnie pour diriger cette importante exploitation. C'est avec grande satisfaction que la population voit cette entreprise passer entre des mains solides et expérimentées.

Tremblement de terre. — On nous écrit de Saint-Gingolph (Valais), qu'on y a ressenti une légère secousse de tremblement de terre, dimanche matin entre 5 et 6 heures.

Le Grand Conseil de Genève s'est réuni lundi en session ordinaire de décembre, et a commencé par procéder à la formation du bureau.

M. Léchét a d'abord été nommé président par 68 voix sur 76 votants. M. Léchét a remercié ses collègues, les assurant qu'il continuerait à diriger les débats avec toute l'impartialité possible.

M. Binder, juge au tribunal civil, a été nommé 1^{er} vice-président par 39 voix sur 78 suffrages exprimés. M. V.-C. Martin obtient 38 voix.

Au second tour, M. Victor-Célestin Martin est nommé 2nd vice-président par 49 voix sur 79 suffrages exprimés.

Simplon. — Le Conseil général de la Banque cantonale vaudoise a ratifié samedi la convention financière passée entre le syndicat, représenté par MM. Ed. Hentsch et Ern. Ruchonnet, et le Conseil d'administration de la S.-O.-S., pour l'entreprise du percement du Simplon.

Votation dans les Grisons. — Voici le résultat définitif de la triple votation populaire qui a eu lieu le dimanche 27 novembre dans ce canton :

Loi sanitaire : oui 2,159 ; non 5,834 ; — code pénal : oui 3,671 ; non 3,670 ; loi sur les travaux : oui 3,350 ; non 3,956.

Le code pénal révisé est donc adopté à une voix de majorité, tandis que les deux autres projets de loi sont rejetés.

Etranger
 Courrier télégraphique

Paris, 5 décembre. — La Petite République demande un ministère Freycinet-Goblet.

Les journaux républicains sont unanimes à réclamer une politique d'apaisement et de concentration.

Les journaux conservateurs doutent qu'une pareille politique ait des chances de durée.

L'Intransigeant demande l'amnistie ou la grâce pour les détenus politiques et les condamnés militaires.

De nombreux conseils municipaux, réunis hier pour élire les délégués sénatoriaux, ont profité de leur réunion pour envoyer à M. Carnot des adresses de félicitations.

On assure que M. Grevy a signé avant de partir la nomination du général Brugère comme commandant de l'artillerie de la place de Paris.

Paris, 5 décembre. — On assure que M. Carnot consultera aujourd'hui MM. Le Royer, Floquet, de Freycinet, Ferry, Clémenceau, Ribot et des autres hommes politiques.

Que, désormais cette cause si belle soit la nôtre et celle de tous les Français ! Que tous les braves que j'ai l'honneur de commander se pénétrant de cette grande vérité !

« Soldats ! je vous ai souvent menés à la victoire ; maintenant je veux vous conduire à cette phalange immortelle que l'empereur Napoléon conduisit à Paris, et qui y sera sous peu de jours ; et là, notre espérance et notre bonheur seront à jamais réalisés. »

« Vive l'Empereur ! »

« Ne vous êtes-vous pas trompé, monsieur le maréchal, dit le comte de Grivelle, commandant la garde nationale du Jura ? Il me semble que ce n'est pas cela. »

« Pardon, Monsieur, répondit Ney, j'ai dit ce que je voulais dire. »

Alors M. de Grivelle sortit des rangs de l'état-major, brisa son épée sur le pommeau de sa selle, et s'écria :

« Adieu, monsieur le maréchal, saluez-vous qu'il est plus facile à un gentilhomme franc-comtois de rompre du fer que de violer ses serments. »

Napoléon était déjà loin, Ney le suivit avec les troupes qu'il commandait, et le rejoignit à Auxerre. Il hésitait à le voir ; Napoléon le fit venir et lui tendit la main.

Toublé, Ney prononça quelques mots intelligibles parmi lesquels se trouvait Fontainebleau.

« Monsieur le maréchal, interrompit vivement Napoléon, je ne me rappelle pas cette époque : je ne me souviens que de la Moskowa. »

(A suivre.)

LE MARÉCHAL NEY

Dans cette ville, il visitait un jour l'hôpital. Quoique habitué aux émotions fortes, les impressions douces avaient accès dans son âme. Il fut ému, et ouvrit sa bourse à la célèbre sœur Marthe, hospitalière de Besançon. Il lui envoya plusieurs fois de l'argent, et la sainte religieuse ne fut pas la seule. Il répandit les bienfaits autour de lui.

Nous avons montré dans Ney le soldat héroïque, le parvenu qui ne reniait pas son humble origine, l'homme bon et bienfaisant dans la vie privée ; nous allons montrer en lui l'homme léger, superficiel, poussant la légèreté jusqu'à oublier ses serments.

Quand Napoléon débarqua à Cannes, au mois de mars 1815, la stupefaction fut profonde aux Tuileries. Louis XVIII dit à son ministre d'un air consterné :

« — Que faire ? Comment nous tirer de là ? »

« — Il n'y a qu'un homme que Votre Majesté puisse envoyer au-devant de Bonaparte, ré-

Lord Lyons, ancien ambassadeur d'Angleterre à Paris, vient de mourir.

Paris, 5 décembre. — Les journaux commencent à publier des combinaisons ministérielles, mais il paraît improbable qu'un ministère puisse être formé demain. On prévoit généralement que le ministère actuel ne sera pas maintenu. Cependant quelques titulaires resteront.

Suivant une autre hypothèse, M. Goblet serait chargé de former un cabinet complètement nouveau.

La Liberté met les républicains en garde contre un optimisme exagéré aujourd'hui afin de s'éviter des déceptions demain.

Parmi les nombreux télégrammes de félicitations, M. Carnot a reçu un télégramme du général Boulanger lui présentant, à titre d'ancien collègue au ministère, ses respectueuses et très cordiales félicitations.

Varsovie, 5 décembre. — Notre province est actuellement occupée par 107 escadrons, formant quatre divisions et demi de cavalerie, plus celle de Moscou, qui a été appelée à Lublin avec la brigade d'artillerie des cosaques du Don supérieur.

En Volhynie et en Podolie, nous avons deux divisions de cavalerie, soit 48 escadrons et 8 batteries à cheval.

L'effectif d'artillerie et de cavalerie massé sur nos frontières atteint 179 escadrons, et 19 batteries à cheval, soit près de 27,000 cavaliers et 114 pièces.

St-Petersbourg, 5 décembre. — Les documents qui se trouvaient à l'ambassade d'Allemagne et qui devaient être soumis au czar à l'appui des déclarations du prince de Bismark, ont été volés.

Une enquête est ouverte.

Notre ministre de la guerre active les approvisionnements en vivres de toutes nos forteresses.

Le comte Herbert de Bismark est attendu prochainement ici. Son séjour dans la capitale sera d'assez longue durée, car il doit, dit-on, fournir à l'empereur des détails circonstanciés sur la politique allemande dans toutes les questions intéressant notre pays.

Par ordre supérieur, tous les Autrichiens qui résidaient dans nos villes frontalières viennent de recevoir l'ordre de quitter le territoire russe.

Athènes, 5 décembre. — Le conseil de guerre avait condamné à mort les officiers qui avaient déserté lors des derniers engagements avec les Russes. La cour de cassation vient de les acquitter, en les renvoyant devant un conseil de discipline.

L'émotion est grande et, la population menaçant de faire un mauvais parti aux membres de la cour de cassation, le ministre de la guerre a dû les faire partir pour la province.

Chronique générale

Congrès catholique de Lille. — Monseigneur d'Hulst a pris la parole pour répondre aux craintes qui pourraient surgir à l'endroit de l'avenir des étudiants qui appartiennent aux universités catholiques. Il constate qu'au contraire on est débordé par les demandes tendant à assurer aux populations le concours de médecins catholiques. (Applaudissements.)

Finalement il annonce l'ouverture définitive du congrès pour le dimanche de Quasimodo, 8 avril 1888, et l'assemblée, délivrée désormais de certaines inquiétudes qu'avait fait naître la première idée du congrès, répond à cette promesse par ses applaudissements.

M. l'abbé Defourny ouvre la série des rapports par une remarquable étude sur Jeanne d'Arc, dont l'action militaire est examinée au point de vue du droit des gens. Au cours d'une démonstration aussi lumineuse qu'originale et émouvante, M. l'abbé Defourny établit que Jeanne d'Arc n'a cessé un seul moment de donner son attention à ce que les plus strictes prescriptions du droit des gens concernant la légitimité de la cause pour laquelle on fait la guerre et la notification de la prise d'armes avec offre de cesser les hostilités si réparation est faite, fussent scrupuleusement observées. La lecture qu'il fait à ce sujet des messages envoyés par la Pucelle aux hommes de guerre qu'elle combattait, est saluée des plus vifs applaudissements, et c'est au milieu de ces applaudissements qu'il conclut à ce que l'exemple de Jeanne d'Arc soit pris pour modèle par ceux qui poursuivent et ont à cœur la restauration chrétienne du droit des gens.

De ce rapport, M. le baron d'Avril tire immédiatement la conséquence pratique en proposant deux vœux : l'un qui concerne le retour au droit international chrétien, l'autre qui envoie au Saint-Père la sollicitation respectueuse du congrès pour la prochaine canonisation de Jeanne d'Arc. Notons à ce propos que le postulateur de la cause est un cardinal anglais d'origine, le cardinal Howard.

M. de Vareilles-Sommières, doyen de la Faculté catholique de droit, a démontré

l'importance souveraine des Universités catholiques.

M. Auguste Roussel a fait un très intéressant rapport sur l'OEuvre du denier des Expulsés, en faveur des religieux persécutés.

M. Fernand Nicolai a parlé de l'entreprise franco-maçonne de la création des corps. A ce propos, Mgr l'archevêque de Cambrai a signalé une coutume moderne absolument contraire aux mœurs chrétiennes et que la vigilance de plus d'un pasteur a justement flétrie en ces derniers temps : Sa Grandeur a proscriit hautement les couronnes et la profusion des fleurs sur les cercueils et les tombes : « C'est Dieu, dit-il aux applaudissements de l'auditoire, qui distribue les couronnes. Pour nous catholiques, donnons à nos chers morts le tribut de nos prières. C'est le meilleur témoignage de la chrétienne et vraie douleur, en même temps que la source la plus féconde de la consolation. » Les couronnes sur les cercueils ressemblent à la musique profane de l'église : les deux choses sont de tristes signes de la dégénérescence des mœurs chrétiennes !

Les rues de Paris après l'élection. — Des bandes formées à tout hasard d'amusement, de curiosité ou de désordre usaient leur élan à marquer le pas sur l'air dit des lampions : Viv' Carnot ! Viv' Carnot !... etc.

Devant l'hôtel de ville une manifestation de joie a eu lieu. Trois conseillers municipaux sont descendus. Le citoyen Vaillant a pris la parole et célébré la défaite de Ferry comme la victoire du peuple. Ce mot a été acclamé.

Aux abords de la gare Saint-Lazare, déploiement de force armée, apparition de Louise Michel, toujours en courroux, toujours abandonnée et inoffensive. On la laisse se démener, avec cette indulgence mêlée de commisération dont elle bénéficie, depuis qu'on a jugé inutile, absolument inutile, de la mettre en prison : ses anciens amis ne la suivent plus ni ne l'écoutent depuis longtemps.

Nous l'avions vue deux fois en cour d'assises. Nous l'avons rencontrée deux fois encore dans ces trois derniers jours : c'est fini pour elle, elle n'a plus droit qu'à la pitié. Elle passera, dans toutes les agitations quelconques de la rue, comme la folle qu'on laisse aller. Souhaitons qu'elle ne soit jamais que la folle inoffensive ! Qu'elle ne communique pas à d'autres le sinistre cauchemar de destruction, de sang, de guerre et d'émeute qui la hante sans trêve depuis 1870 !

A la gare Montparnasse, aucun incident. Dans la soirée, devant l'hôtel de M. Sadi Carnot, une forte bande de manifestants portant le drapeau tricolore : Vive Carnot ! M. Carnot paraît à une fenêtre. Il engage les manifestants à se retirer, ce qu'ils font sans incident.

Les droites au Congrès de Versailles. — Nous apprenons que la droite royaliste a fini par voter en majorité pour le général Saussier, sur le désir formellement exprimé par M. le comte de Paris, bien qu'une minorité eût voulu voter constamment pour un tout autre candidat, pour le vice-amiral Dumperier d'Hornoy, par exemple.

Dans la réunion des droites, le sénateur Bocher a porté la parole au nom de M. le comte de Paris, faisant valoir qu'il serait d'une grande habileté — toujours la même, qui a si bien réussi jusqu'à présent ! — de montrer qu'on ne faisait point d'opposition systématique au gouvernement républicain.

M. Jolibois, chef du parti du prince Victor Napoléon, a protesté en faveur du général Appert. M. de Makau s'était prononcé aussi en faveur du même général.

L'enquête Wilson. — Décidément, M. le conseiller Horteloup ne prendra pas de décision dans l'affaire Wilson ; il a terminé son instruction et a transmis les pièces à qui de droit. Ce sera la Chambre des mises en accusation qui prononcera mardi.

On croit de plus en plus à une ordonnance de non lieu, qui sera plus facilement acceptée par l'opinion après le départ de M. Grevy.

Les droits sur les céréales en Allemagne. — Le Parlement de Berlin a commencé la discussion du projet de budget. D'après l'opinion exprimée dans les cercles parlementaires de Berlin, il est probable que le budget ne pourra pas être voté avant les fêtes de Noël ; mais le gouvernement s'efforcera du moins de faire adopter d'ici à cette époque le projet de loi tendant à augmenter les droits sur les céréales. Il est encore impossible de prévoir si ce projet trouvera une majorité au Parlement, car les adversaires et les partisans de l'augmentation paraissent aujourd'hui être en nombre à peu près égal. Les progressistes sont opposés au projet de loi, comme l'indique le discours prononcé au Reichstag par M. Rickert, au cours de la discussion du budget. Les libéraux-nationaux sont divisés en deux camps au point de vue de l'élevation de droits projetée.

Quant au parti du Centre, ses chefs font une campagne très vive contre le projet de loi, mais ils n'en demandent pas le rejet ; ils veulent seulement que l'on accorde au gouvernement une augmentation de droits moins considérable que celle qu'il désire obtenir. Il n'est donc pas impossible que le projet de loi soit adopté avec une importante modification dans le sens qui vient d'être indiqué ; et cela est d'autant plus probable que l'exposé des motifs de l'élevation des droits demandée par le gouvernement paraît peu concluant à un grand nombre de députés généralement favorables aux projets du prince de Bismark.

Le brigandage en Turquie. — La Correspondance de l'Est rapporte que la sûreté publique laisse toujours bien à désirer dans le vilayet de Salonique, et particulièrement dans les environs de Monastir. Le gouverneur de la province, Rifat-Pacha, a fait distribuer des armes à la population, ce qui est une preuve évidente que les autorités ottomanes ne craignent pas un mouvement insurrectionnel. Près de 70 brigands ont déjà été capturés et conduits à Salonique.

Mouvement révisionniste en Islande. — Un mouvement politique se manifeste depuis quelque temps en Islande et s'accroît de jour en jour. Le parti libéral trouve que la Constitution de 1874 est insuffisante ; il demande que la colonie danoise soit dotée d'un régime se rapprochant de l'autonomie, et que le pays ait un ministère spécial, parce que le ministre actuel pour l'Islande, qui réside à Copenhague, ne peut pas contrôler convenablement les actes des fonctionnaires résidant à Reikjavik et dans les autres localités de la grande colonie islandaise.

Revue des journaux

La presse et M. Sadi Carnot. — Le Journal des Débats indique discrètement que le succès de l'élu du Congrès de Versailles est dû à son effacement, à sa médiocrité :

Jamais il n'a joué un rôle d'une grande importance, et il est bien certain que si sa figure avait été plus éclatante, sa vie politique plus active et son caractère plus militant, il n'aurait pas été élu.

C'est, du reste, la même raison qui avait fait porter M. Grevy à la présidence de l'ancienne Assemblée nationale, puis à ce poste de premier magistrat de la République, d'où il est si pitoyablement tombé.

Le XIX^e Siècle, qui est tout à la joie, estime que le succès de cette médiocrité est le triomphe de l'honnêteté ; il espère que cette victoire inaugurerait une réforme sérieuse de nos mœurs et de nos institutions politiques, en souhaitant de plus que l'union qui s'est faite entre les républicains sur le nom de M. Sadi Carnot ne soit pas éphémère.

La République française regrette secrètement M. Ferry, qu'elle a soutenu jusqu'à la fin, mais elle ne s'en réjouit pas moins du choix de M. Sadi Carnot, qui assure la prépondérance de la politique opportuniste.

Quant au Radical, à la Lanterne, à l'Intransigeant, au Cri du Peuple, ils ne voient dans le résultat du scrutin du Congrès que le triomphe de la rue et ils triomphent avec elle. « Ce n'est pas M. Ferry ! s'écrie la Lanterne, vive la République ! » C'est le cri commun de la presse radicale. Mais, de ce côté-là, il y aura un lendemain à l'explosion d'allégresse du premier jour. Déjà la Lanterne prépare la transition :

Dès demain, dit-il, M. Sadi Carnot devra faire appeler l'homme d'Etat à qui il croira devoir confier le mandat de former un cabinet. C'est sur ce premier acte que sera jugée la politique du nouveau président.

Et le Radical, qui attribue, non sans cause, le résultat du vote de Versailles à l'attitude du peuple révolutionnaire de Paris, demande comme conclusion « que ce grand et brave peuple qui chantait, dansait, illuminait hier, comme le soir de la prise de la Bastille, reçoive enfin du gouvernement de la République la récompense que méritent son dévouement et ses efforts », c'est-à-dire toutes les satisfactions du programme radical.

Enfin l'Intransigeant signifie au Carnot d'hier que s'il sait être le digne petit-fils de celui de 93.

... Il comprendra qu'il doit son élection moins aux membres du Congrès qu'à cette admirable population parisienne que les menaces, les injurgations des traités et les charges de cavalerie n'ont pu empêcher de manifester, avec son énergie ordinaire, l'horreur que lui inspirait la dictature de l'assassin banquiste qu'on tentait de lui jeter dans les jambes.

M. Sadi Carnot et sa famille. — Nous lisons dans le Gaulois :

M. Sadi Carnot a épousé M^{lle} Cécile Dupont-White, fille de M. Dupont-White, riche économiste et écrivain politique, qui a publié plusieurs ouvrages et collaboré à la Revue des Deux-Mondes, et qui est décédé, il y a quelques années. M. Dupont-White était un répu-

blicain doctrinaire et libéral, très épris du libéralisme anglais.

Ce bon doctrinaire était un assidu des salons ministériels à la fin de l'Empire libéral, avec les Odilon-Barrot, les Waddington, etc...

Le père de M. Carnot, sénateur, ancien ministre de 1848, se fait volontiers appeler « monsieur le comte », dans l'intimité. Le célèbre régicide tenait ce titre de Napoléon.

Quant à la figure de M. Sadi Carnot, qui accuse bien la cinquantaine, elle n'est pas simplement sérieuse : elle est lugubre. « On dirait un croquemort », disent les uns. « Quel saule pleureur », disent les autres. Nous ajouterons qu'il a quelque chose de Juif et de Sarrasin. Au reste, on ne tardera pas de voir de ses portraits partout.

Fribourg

Pèlerinage suisse à Rome. — Plusieurs nouvelles inscriptions sont arrivées ces jours. On rappelle aux personnes qui s'inscrivent qu'elles doivent donner les indications suivantes :

a) Noms, prénoms et adresse complète ; b) Indiquer si elles veulent se joindre au pèlerinage à partir de Lucerne, ou bien à partir de Milan.

c) Si elles veulent charger notre Commission de leur procurer un logement à Rome, et dans ce cas, combien de temps à peu près elles pensent séjourner dans cette ville.

Ces renseignements nécessaires à la bonne organisation du pèlerinage doivent être envoyés à M. le chanoine Esselva jusqu'au 15 décembre courant ; mais ils n'ont pas, pour ceux qui les enverront, le caractère d'un engagement définitif.

(Communiqué.)

Loysia Rich. — Le public a réservé le meilleur accueil à l'intéressante légende de Loysia Rich, parue dans la Revue de la Suisse catholique. C'est là un encouragement accordé aux deux jeunes auteurs, MM. Vonderweid et Dabey, ils comprendront, après ce premier essai couronné de succès, qu'ils ne doivent point déposer la plume. Le sujet choisi, la manière de le traiter, les personnages historiques qui interviennent, les surprenants épisodes qui se multiplient, tout contribue à rendre ce travail aussi émouvant qu'édifiant. Désormais, la pieuse fille du château de Viviers, celle que Louis Veullot admire dans ses Pèlerinages de Suisse, ne sera plus une inconnue dans notre modeste monde littéraire. Pour répondre à de nombreuses demandes et assurer à cette œuvre une place dans nos bibliothèques populaires, on a procédé à un tirage à part. Les chapitres insérés dans la Revue forment un charmant volume d'environ 100 pages au prix de 50 cent. l'exemplaire. En vente à l'imprimerie catholique.

Société ornithologique de Fribourg. — Réunion familière mercredi 7 courant, à 8 heures du soir, au local. (Communiqué.)

Militaire. — C'est par erreur que la plupart des journaux fribourgeois ont annoncé que MM. les docteurs Cuony et Weissenbach étaient licenciés du service militaire et passés au landsturm. Les deux honorables capitaines, comme M. Jenni, capitaine d'administration à Morat, sont transférés dans la landwehr, où ils rendront encore d'excellents services à notre armée.

Société ornithologique de Fribourg.

— Réunion familière mercredi 7 courant, à 8 heures du soir, au local. (Communiqué.)

Militaire. — C'est par erreur que la plupart des journaux fribourgeois ont annoncé que MM. les docteurs Cuony et Weissenbach étaient licenciés du service militaire et passés au landsturm. Les deux honorables capitaines, comme M. Jenni, capitaine d'administration à Morat, sont transférés dans la landwehr, où ils rendront encore d'excellents services à notre armée.

Petite Gazette

Le Conseil communal de Payerne a voté mercredi une dépense de 92,000 fr. pour la canalisation de la Bréthonnaire et l'aménagement de la ville d'abondantes eaux potables. Cette décision a été prise par 90 voix contre 21 qui auraient préféré renvoyer l'affaire à des temps meilleurs.

— MM. Nicole et Cie à Vevey viennent de publier un appendice indispensable à la cuisine bourgeoise ou autres manuels en usage chez nos ménagères. C'est un petit recueil de 200 conseils et recettes empruntés au domaine de la pâtisserie et des entremets pratiques et économiques.

Ce livre, mis en vente chez tous les épiciers, à 30 cent. l'exemplaire, rendra de véritables services aux ménagères, car toutes les recettes qui y sont indiquées sont faciles à exécuter.

D'un autre côté, cette brochure a le grand avantage de populariser les produits de notre sol et notre industrie nationale. Envahis comme nous le sommes par d'innombrables produits étrangers, il est nécessaire de lutter contre l'industrie des pays qui savent si bien se protéger contre la nôtre.

— Une branche d'industrie fort curieuse fleurit en ce moment aux portes de Constance (Bade). Les boulangers suisses ont établi des dépôts de pain tout près de la douane et vendent, aujourd'hui déjà, le livre de pain milanais à 9 pf. La population de Constance s'y rend en foule pour acheter du pain, et elle paie volontiers l'octroi, la miche de pain de 4 livres coûtant alors environ 10 pf. de moins que le pain acheté en ville.

SUITE DES MAUVAISES LECTURES. — A Portici, bourg voisin de Naples, un jeune garçon

de 11 ans s'est donné la mort, en se tirant un coup de revolver dans la région du cœur. Le malheureux avait ouvert ses habits et déchiré sa chemise pour placer l'instrument en contact avec la peau.

Sur la table, devant lui, on trouva ouvert un roman impie et obscène avec des illustrations, dont l'une précisément à la page ouverte, représentait un jeune garçon se donnant la mort aussi d'un coup de revolver, dans la poitrine.

Terrible leçon pour les parents, et qui leur montre avec quel soin ils doivent veiller sur les lectures de leurs enfants.

VARIETES

Figaro retrouve et publie une chanson par laquelle on salua naguère l'avènement de l'austère M. Grevy :

Nous avons eu sur le trône de France Des maréchaux, des rois, des empereurs. Tous ces gens-là barbotaient nos finances : Il n'en faut plus ; Français, y a pas d'erreur ! Grevy fait r'naître en nos cœurs l'espérance. Il est intègre et joue bien au billard ; C'est tout c'qu'il faut pour gouverner la France. A ce jeu-là l'on ne perd pas cinq milliards !

Refrain

Elle est sauvée, notre sainte République. Allons, Français, n'ayons tous qu'un seul cri :

Pour acclamer Grevy le Jurassique, Crions, Français : Vive Jules Grevy ! Vive Grevy !

Plus de Mexiq', plus de folles conquêtes, Plus de gala, plus de joyeuse cour : Tout pour le peuple, à lui toutes les fêtes Plein's de lampions, de drapeaux, de discours ! Notr' Président sait fair' de beaux Messages, Son diadème est un chapeau-gibus, Et, dédaignant les brillants équipages, Pour ses six sous il monte en omnibus !

Refrain

Elle est sauvée, notre sainte République Etc., etc., etc.

Quand on nous prit l'Alsace et la Lorraine, Des généraux commandaient nos soldats : A bas le sabr' ! la Chambre souveraine Comm' chefs d'armée vent rien qu'des avocats. Dans les Congrès r'troussant sa large manche, Grevy jouera not' sort aux dominos ! Le double-six nous donn'ra la revanche, Nous pouvons bien nous passer de héros !

Refrain

Elle est sauvée, notre sainte République Etc., etc., etc.

Du Président le modeste ménage Donne l'exempl' de toutes les vertus ; A l'Elysée, le bouf et le potage, Rôti, salad' composent le menu : Et tous les soirs, l'usage le comporte,

Tout' la famille trôn' dans le grand salon : C'est Duhamel qui reçoit à la porte. Et celui-là sait tenir un' maison !

Refrain

Elle est sauvée, notre sainte République, Etc., etc., etc.

La pièce est curieuse à relire aujourd'hui.

M. SOUSSENS, rédacteur.

LIQUIDATION COMPLÈTE

au prix de facture pour cause de cessation de commerce des marchandises ci-après :

DRAPERIE, TOILERIE, FLANELLE, etc. au magasin de

JOSEPE GENDRE

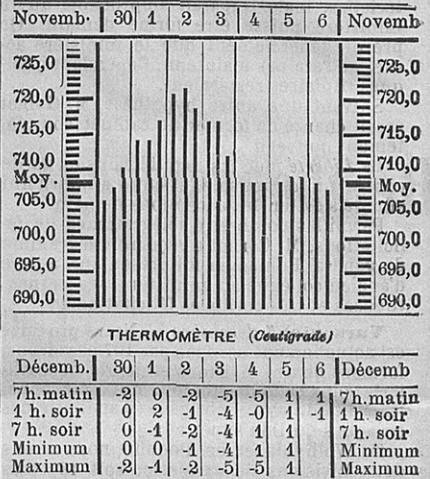
57, RUE DE LAUSANNE, à côté de l'évêché.

Le magasin devant être libre le 31 décembre prochain, il sera fait un grand rabais sur les articles ci-dessus, particulièrement sur les draps dont il y a encore un grand choix. (O. 908/726)

Observatoire météorologique de Fribourg

BAROMETRE

Les observations sont recueillies chaque jour à 7 h. du matin et 1 et 7 h. du soir.



Pour tout ce qui concerne les Annonces s'adresser exclusivement à l'Agence de Publicité suisse ORELL-FUSSLI, & Cie, Fribourg, 69, rue des Epouses, Fribourg, Suisse

A VENDRE

pour cause de partage



On offre à vendre pour cause de partage un magnifique étalon, âgé de 4 ans, brun rouge ; race Franches - Montagnes, reçu et primé par la Commission cantonale toutes les années avec un des 1^{er} prix depuis l'âge d'une année. Pour traiter, s'adresser à Joseph Aubry, propriétaire au Chaumont, près Saignelégier (O. 928)

La librairie Fabrizio Traversa, Lugano, unique gérant pour toute la Suisse du périodique

La Civiltà Cattolica

reçoit tous les abonnements pour l'année 1888, au prix très avantageux de 23 fr. 20.

J. LA TELTIN-ANTHONIOZ FRIBOURG

Dès aujourd'hui vente en

FIN DE SAISON

au grand rabais

DE TOUS LES ARTICLES D'HIVER

Soldes et occasions

EXCEPTIONNELLES

POUR CADEAUX UTILES

DE SAINT-NICOLAS, NOEL

ET NOUVEL-AN

Au comptant aux prix les plus réduits, aussi avantageux qu'aux grandes mises en vente de Paris. (922)

GROS et DÉTAIL

Conditions spéciales pour le gros.

J'achète toujours à de hauts prix

ANTIQUITÉS

de toute espèce ainsi que vieil or et argent. (907)

Gottfr. GRUMSER, rue de Lausanne, 120.

PAUL COSANDEY et Cie

102, rue de Lausanne, 102

Grand assortiment de

CHAUSSONS ET BRODEQUINS

bufflés dits de Strasbourg

GILETS de CHASSE

de 3 à 20 francs et

FICHUS DE LAINE

Prix modérés (925)

On cherche un apprenti-coiffeur pour de suite. S'adresser au bureau Orell, Füssli & Cie, Fribourg. (O. 924/734)

MAGASIN D'OPTIQUE

71, rue de Lausanne

EXCELLENTES JUMELLES

avec étuis à courroies

15 FRANCS

Lanternes magiques, machines à vapeur, etc. (O. 903)

Grand assortiment d'optique, articles 1^{er} choix, prix très modérés.

Chine et Japon

Veuve DAGUET,

71, rue de Lausanne

Ivrognerie

Les suivants certifient la guérison des malades obtenue par le traitement par correspondance et les remèdes inoffensifs de l'établissement pour la guérison de l'ivrognerie de Glaris (Suisse). (O. 315/85/399)

- N. de Moos, Hirzel.
 - A. Volkart, Bulach.
 - F. Domini Walther, Courchapois.
 - G. Krähenbühl, Weid p. Schönenwerd.
 - Frd. Tschanz, Rothenbach (Berne).
 - M^{me} Simmendingen inst. Ringingen.
- Garantie ! Traitement soit avec consentement, soit à l'insu du malade. Moitié des frais payable après guérison. Attestations, prospectus, questionnaire gratis. Adresser : A l'Etablissement pour la guérison de l'ivrognerie à Glaris.



VÉRITABLE

THÉ DE CHINE

(IMPORTATION DIRECTE)

(Récolte de 1886-87)

Thé noir, fin . . . à fr. 3.— par 1/2 kilo
Thé noir, extra-fin . . . à 4.— » » »
Thé noir, superfin . . . à 5.— » » »
On peut aussi l'avoir en paquets de 1/4 de kilo.
Chaque paquet est muni de la marque déposée ci en regard. En vente seulement chez Ch. Forney, confiseur, Romont. (O. 932)

EDOUARD MEYER, A. L. Mohr, successeur, ALTONA, près Hambourg

La première et plus ancienne maison d'expédition

envoie par poste FRANCO et contre remboursement

	FR.G.		FR.G.
Morue fr., merlucho		Sardines françaises à l'huile, 1/2 et 1/4 botte	8.25
Cabillaud et Soles, 1 ^{re} caisse de 5 kil.	4.25	Sild appétissant, 1/2 et 1/4 botte fr.	10.50,
Huitres, fr. pr caisse de 65 pièces . . .	5.75	1/2, boîtes	6.25
Stockfisch sec, pr caisse de 4 1/2 kil.	4.75	Saumons, 8 boîtes à 1/2 kil.	9.—
Aloses de Kiel, pr caisse de 240 pièces enviro fr. 3.—, 2 caisses fr. 5.—, 4 caisses fr. 9.25, 6 caisses	13.50	» et saumons, 1 ^{re} 4 boîtes	8.50
Harengs saurs, pr caisse de 40-45 pièces	4.25	» d'Helgol. » 8	10.25
» saumonés, 1 ^{re} caisse de 30 36 pièces	4.75	Caviar, 1 ^{er} qual. gros grains 4 kil.	18.50
» pleins holl., on. de 23-25 pièces . . .	4.—	» 2 kil. fr. 11.25, 1 kil.	6.75
» gras, 1 ^{er} qual. » 30	4.—	Raisins secs, 2 1/2 kil.	6.50
» 1 ^{er} qual. » 50-100	3.25	» Sultan, 4 kil. net.	5.25
» friands, 200 pièces env.	3.—	Café, 5 kil brut 4 3/4 kil. net.	1.66
Anguilles gelées grosses, pr 5 kil. env. .	8.50	Mocca d'Arabe, superfin pr 1/2 kil. . .	1.55
» marinées, » » »	4.—	Java d'or, superfin, gros grains » » . .	1.48
Harengs pleins marinés, 1 ^{re} ton. 23-25 pièces	4.75	Ceylon en perles, superfin » »	1.39
Roulade de poisson (Rollmaps) 1 ^{re} 5 kil. .	4.75	Campinas ff. très nourris. » »	1.34
Lampiroide l'Elbe, 1 ^{re} on. de 45 50 pièces .	10.—	Santos ff. gros grains » »	1.29
Anchois de Christ, par 5 kil.	5.—	Cognac pâle, 1 ^{er} qual. 4 litres	16.75
Sardines françaises à l'huile, 1/2 et 1/4 botte	13.—	Rhum de la Jamaïque, 1 ^{er} qual. 4 litres	10.50

Fromage de Limbourg ff. 4 1/2 kil. env. 4.75
Pour 3 colis de la même qualité 25 cent. de rabais. (O. 929)

Tarifs et recettes de cuisine gratuites et franco. N.B. — Prière de ne pas confondre ma maison avec une autre semblable.

LIBRAIRIE H. TREMBLEY

4, rue Corraterie, GENEVE

		PRIX
DUILHÉ DE S. PROJET : Apologie scientifique,	120 br.,	3 fr.
MÉRIC (abbé) : L'autre Vie,	2 vol. 120 br.,	6 »
LASSERRE, HENRI : Bernadette,	120 br.,	3 »
VEUILLOT, LOUIS : Corbin d'Aubecourt,	120 br.,	2 »
OLIVAIN (R. P.) : Conseils aux jeunes gens,	120 br.,	3 »
LASSERRE, H. : Episodes miraculeux,	120 br.,	3 »
CAUSSETTE (R. P.) : Entretiens avec Marthe,	120 br.,	3 »
BENOIT (Dom) : Erreurs modernes,	2 vol. 120 br.,	8 »
LANDRIOT (Mgr) : Femme forte,	120 br.,	3 »
MÉRIC (abbé) : Histoire de M. Emery,	2 vol. 120 br.,	6 »
RASTOUL : Histoire de la Révolution,	120 br.,	3 »
BENOIT (Dom) : La Franc-Maçonnerie,	2 vol. 120 br.,	8 »
MARGERIE : Joseph de Maistre,	120 br.,	4 »
LASSERRE, H. : Notre-Dame de Lourdes,	120 br.,	3 » 50
VEUILLOT, LOUIS : Odeurs de Paris,	120 br.,	4 »
Œuvres poétiques,	120 br.,	4 »
LOUVET (abbé) : Le Purgatoire,	120 br.,	3 »
AUBINEAU, LÉON : Saint Homme de Tours,	120 br.,	3 »
Serviteurs de Dieu,	2 vol. 120 br.,	6 »
MAURIN, M. : Vie de Marie-Pauline Jaricot,	2 vol. 120 br.,	7 » 50
VEUILLOT, LOUIS : Vie de Jésus-Christ,	120 br.,	3 » 50
LASSERRE, H. : Saints Evangiles,	120 br.,	4 »
CHAMPEAU (R. P.) : Bienveillance sociale,	120 br.,	2 »
PERIGAUD (abbé) : Gloires de Saint Joseph,	120 br.,	2 »
HUGUET (R. P.) : Saint Joseph, avocat des causes désespérées,	120 br.,	2 »
CHAPIAT (abbé) : Histoire de l'Eglise,	8 br.,	7 »
VEUILLOT, LOUIS : Correspondance, tome V et VI,	8 br.,	6 »
ROHRBACHER (abbé) : Histoire de l'Eglise,	13 vol. 4e br.,	90 »
BELLARMIN (card.) : Catéchisme illustré, (905)	12 cartoné,	1 »
SCHOUPPE (R. P.) : Instructions religieuses en exemples,	3 vol. 120 br.,	14 »

Adresser les demandes à la librairie H. TREMBLEY, à Genève

Le CACAO VAN HOUTEN le meilleur et le plus avantageux

1/2 Kilogramme suffit pour 100 Tasses de Chocolat.

Se vend à Fribourg : chez M^{me} V^e A. Bettin-Peillex, négociante ; M. Jos. Egger comestibles. (O 774)

PROSPECTUS

Remboursement de l'emprunt 4 % 1884 de l'Etat de Fribourg

ET

Emission d'un nouvel emprunt 3 $\frac{1}{2}$ % de Fr. 18 millions

Intérêt payable semestriellement le 1^{er} janvier et le 1^{er} juillet.

TITRES DE Fr. 500 - Fr. 1000 - Fr. 5000 - Fr. 10,000

En exécution du décret du Grand Conseil du 12 novembre 1887, la Direction des finances du canton de Fribourg met en souscription publique, d'accord avec le syndicat preneur à forfait, un Emprunt de 18 millions de francs, dont le produit est destiné à rembourser l'emprunt 4 % de 1884. Ce dernier a été dénoncé pour une somme de 8 millions (en sus de l'amortissement prévu de fr. 50,000) à l'échéance du 1^{er} janvier 1888, suivant liste publiée en date du 27 septembre 1887.

Le solde, soit fr. 9,856,000 (neuf millions huit cent cinquante-six mille francs), est dénoncé par la présente publication, pour être remboursé le 1^{er} juillet 1888.

La souscription au nouvel Emprunt est ouverte du 5 au 15 décembre inclusivement, auprès des établissements financiers et maisons de banque désignés ci-après et aux conditions suivantes :

ARTICLE PREMIER

L'Emprunt de 18 millions sera dans la règle divisé en obligations de fr. 1,000. Cependant, il pourra, à la demande des souscripteurs, être créé de petites coupures de fr. 500, ainsi que de grosses coupures de fr. 5,000 et fr. 10,000 (celles de fr. 500, étant toutefois limitées au nombre de 8,000 titres). La demande de coupures de fr. 500, 5,000 et 10,000, devra être faite en même temps que la souscription. Ces titres sont au porteur. Néanmoins, si la demande en est faite, les coupures de fr. 1,000 et au-dessus, pourront être inscrites, sans frais, à Fribourg, au nom des ayants-droit.

ARTICLE 2.

Ces Obligations sont productives d'un intérêt annuel de 3 $\frac{1}{2}$ % et se trouvent munies à cet effet de coupons semestriels au 1^{er} janvier et au 1^{er} juillet de chaque année. Le premier coupon écherra le 1^{er} juillet 1888.

ARTICLE 3.

Elles sont remboursables au plus tard en soixante-treize années, soit de 1889 à 1903 inclusivement, conformément au plan d'amortissement joint aux titres. Le canton de Fribourg se réserve cependant, à partir du 1^{er} janvier 1888, le droit, soit d'opérer des remboursements plus élevés que ceux prévus par le plan d'amortissement, soit de rembourser le solde entier de la dette, moyennant une dénonciation précédant de trois mois l'époque de remboursement.

ARTICLE 4.

Le canton de Fribourg ne pourra en aucun temps grever d'un impôt quelconque le paiement des coupons et des obligations du présent emprunt qui se trouveront entre les mains de porteurs domiciliés au dehors du canton de Fribourg.

ARTICLE 5.

Le paiement des intérêts et le remboursement des Obligations ont lieu sans frais :
En Suisse : à Fribourg, Bâle, Berne, Bellinzona, Genève, Lausanne, Neuchâtel et Zurich.
En France : à Paris.

En Allemagne : à Francfort-sur-Mein, Strasbourg, Fribourg-en-Brigau.
 Chez les banquiers qui seront ultérieurement désignés parmi ceux chargés de recueillir les souscriptions.
 Le paiement en Allemagne aura lieu au change fixe de 1 Mark pour fr. 1. 25.

ARTICLE 6.

Le prix d'émission est fixé à 99 %.
 Ce prix est payable comme suit :
 10 % en souscrivant, soit du 5 au 15 décembre.
 89 % à la répartition qui suivra immédiatement.
 Les versements de souscription et de libération devront s'effectuer aux caisses des maisons désignées ci-contre par le syndicat preneur. Les reçus de souscription seront échangés ultérieurement contre les titres définitifs.

ARTICLE 7.

Les porteurs de titres de l'Emprunt 1884 jouissent d'un privilège de souscription au nouvel Emprunt, mais seulement jusqu'à concurrence du montant de leurs anciens titres et au cours fixé à l'article 6.

Ils auront à faire la déclaration de conversion pendant la durée de l'ouverture de la souscription publique, soit du 5 au 15 décembre et à présenter leurs titres pour être frappés du timbre de conversion qui donnera droit à l'échange contre un nouveau titre 3 $\frac{1}{2}$ % dont le premier coupon écherra le 1^{er} juillet 1888.

Au moment de l'échange effectif, qui aura lieu le plus tôt possible, il sera bonifié :
A. Aux Obligations 4 % à convertir, dénoncées pour le 1^{er} janvier 1888, la soule espèce représentant la différence entre le prix de remboursement dû par l'Etat de Fribourg et le prix d'émission du 3 $\frac{1}{2}$ % nouveau, soit fr. 10 par titre de fr. 1,000.

B. Aux Obligations 4 % à convertir, dénoncées pour le 1^{er} juillet 1888, la même soule, plus $\frac{1}{4}$ %, représentant la différence entre le coupon semestriel de 2 % à échoir le 1^{er} juillet 1888 et le coupon semestriel de 1 $\frac{3}{4}$ % attaché à la nouvelle obligation 3 $\frac{1}{2}$ %, différence d'intérêt ainsi payée par anticipation, soit en tout fr. 12 50 par titre de fr. 1,000.
 Lors de l'échange des Obligations converties contre les nouveaux titres, les coupons d'intérêt non échus des anciennes Obligations, y compris celui au 1^{er} juillet 1888, devront être au complet.

ARTICLE 8.

Toutes les Obligations 4 % dont la conversion n'aura pas été demandée au plus tard le 15 décembre, seront remboursées aux échéances respectives des 1^{er} janvier et 1^{er} juillet 1888 ; et ne porteront plus d'intérêt.

ARTICLE 9.

Si le montant des demandes de conversion et des nouvelles souscriptions dépasse la somme de 18 millions, la réduction ne portera que sur ces dernières.

ARTICLE 10.

Toutes les publications relatives au service de l'intérêt et de l'amortissement des obligations sont faites par un journal de Paris, Fribourg, Bâle, Berne, Genève, Lausanne, Neuchâtel, Zurich, Bellinzona, Francfort-sur-Mein, Strasbourg et Fribourg-en-Brigau.

Fribourg, le 25 novembre 1887.

La Direction des Finances,

Signé : **F.-X. Menoud.**

(Pour la France, Déclaration faite au timbre le 25 novembre 1887.)

Lieux de Souscription

EN SUISSE

Fribourg:	Le Receveur général. Les Receveurs d'Etat. La Caisse d'amortissement de la Dette publique. Banque cantonale Fribourgeoise. Banque populaire suisse. Caisse hypothécaire du canton de Fribourg. A. Glasson et C ^{ie} . Weck et Aeby.	Bienne:	Banque cantonale de Berne. P. Bloesch et C ^{ie} . Caisse de Prévoyance. Crédit gruyérien. A. Glasson et C ^{ie} . Banque Fédérale. Reutter et C ^{ie} .	Lucerne:	Banque de Lucerne. Caisse cantonale d'Epargne et de Prêts. Société de Crédit à Lucerne. Falck et C ^{ie} . Seb. Crivelli et C ^{ie} . Banque cantonale Tessinoise. Banque cantonale Tessinoise. Berthoud et C ^{ie} . Baup et C ^{ie} .
Aarau	Banque d'Argovie. Crédit Argovien.	Bulle:	Banque Fédérale.	Lugano:	Banque cantonale Tessinoise.
Bade:	Banque de Bade.	Chaux-de-Fonds:	Crédit agricole et industriel de la Broye.	Mendrisio:	Banque cantonale Tessinoise.
Bâle:	Banque fédérale. Basler Check et Wechselbank. Banque populaire Suisse. Rieber fils et C ^{ie} . Rudolf Kaufmann.	Coire:	Banque cantonale Fribourgeoise.	Neuchâtel:	Banque cantonale Tessinoise.
Bellinzone:	Banque cantonale Tessinoise.	Delémont:	Crédit agricole et industriel de la Broye.	Nyon:	Banque cantonale de Berne.
Berne:	Banque Fédérale. Banque cantonale de Berne. Banque commerciale de Berne. Banque populaire Suisse. Caisse de dépôts de la ville de Berne. Comptoir d'Escompte du Jura. Klaye et C ^{ie} . Eugène de Buren et C ^{ie} . Von Ernst et C ^{ie} . Gruner Haller et C ^{ie} . Marcuard et C ^{ie} . Tschann-Zeerleder et C ^{ie} . Louis Wagner et C ^{ie} .	Estavayer:	Banque cantonale Fribourgeoise.	Porrentruy:	J. Hoffat.
Berthoud:	Banque cantonale de Berne. Caisse d'Epargne et de Crédit.	Glaris:	Crédit agricole et industriel de la Broye.	St-Gall:	Banque Fédérale. Banque de Crédit Suisse-Allemande. Banque populaire Suisse. Banque de Toggenburg.
		Frauenfeld:	Banque cantonale Glaronnaise. Banque de Glaris.	Schaffhouse:	Banque cantonale de Schaffhouse. Zundel et C ^{ie} . Banque Fédérale. Banque cantonale Soleuroise. Henzi et Kully. Vigier Frères. A. Cuénod et C ^{ie} . Genton et C ^{ie} .
		Genève:	Banque hypothécaire de Thurgovie.	Sion:	Banque de Winterthur.
		Interlaken:	Banque Fédérale.	Soleure:	Banque de Zofingue. Banque Fédérale. Banque cantonale de Zurich. Banque populaire Suisse. Banque de Zurich. Société anonyme: Leu et C ^{ie} . Héritiers de G. Schulthess. Pestalozzi im Thalhof.
		Langenthal:	Comptoir d'Escompte de Genève. A. Chenevière et C ^{ie} . Ed. Crémieux. Ph. Grosset.	Vevey:	
		Lausanne:	Banque populaire d'Interlaken. Banque cantonale de Berne. Banque cantonale Vaudoise. Banque Fédérale. Ch. Bugnon. C. Carrard et C ^{ie} . Hoirs de Sig. Marcel. Masson, Chavannes et C ^{ie} .	Winterthur:	Banque de Winterthur.
		Locarno:	Banque cantonale Tessinoise.	Zofingue:	Banque de Zofingue.
		Lucerne:	Banque Fédérale.	Zurich:	Banque Fédérale. Banque cantonale de Zurich. Banque populaire Suisse. Banque de Zurich. Société anonyme: Leu et C ^{ie} . Héritiers de G. Schulthess. Pestalozzi im Thalhof.

A PARIS

J. Escuyer et C^{ie} (Société Française d'Epargne), 18, rue du Quatre-Septembre. | Banque Franco-Egyptienne, 32, boulev. Haussmann. | Marcuard Krauss et C^{ie}, 29, rue de Provence.

A NANCY

Banque d'Alsace et de Lorraine.

(O F 6503)

EN ALSACE-LORRAINE

Colmar: Aug. Manheimer. | **Metz:** Banque d'Alsace et de Lorraine. | **Mulhouse:** Banque d'Alsace et de Lorraine.

EN VENTE A

L'IMPRIMERIE CATHOLIQUE

CALENDRIERS RELIGIEUX DE

Sainte Thérèse ;
Saint Benoît,
Saint Dominique ;
Saint Ignace ;
Saint Alphonse ;
Saint François d'Assise ;
Saint François de Sales ;
Saint Vincent de Paul ;
B. de Montfort ;
Saint Paul de la Croix, en français-italien ;

EN VENTE A

L'IMPRIMERIE CATHOLIQUE

CALENDRIERS RELIGIEUX DE

la Sainte-Vierge ;
du Sacré-Cœur.
Editions à 80 cent., 1 fr. 20 et 1 fr. 50.

CALENDRIERS PROFANES

Ephémérides universelles,
à 40 et 80 cent ;
des Proverbes, mêmes prix ;
Littéraire, à 3 fr. ;
des Rébus, à 1 fr. 50 ;
Mignons, à 25 cent.

VIEN T DE PARAITRE :

ELEMENTA PHILOSOPHIÆ
theoreticæ et practicæ
auctore J.-B. JACCOUD, S. Theol.
Magistro necnon et Philosophiæ Professore.
Un fort volume in-8°, PRIX : 5 francs.

Le Jubilé sacerdotal de Sa Sainteté Léon XIII. La Papauté dans le monde et les principaux événements du Pontificat de Léon XIII jusqu'à nos jours, 36 pages, 36 gravures. Représentant tous les Papes, les principaux monuments de Rome, les cérémonies pontificales, etc.
La vie illustrée de sainte Geneviève, patronne de Paris et de la France, 36 pages, 36 illustrations.
Les moines ont civilisé l'Europe, la Religion a inspiré les arts et les sciences, 36 pages, 36 illustrations.

ALMANACHS POUR 1888

Almanach des Missions . .	50 cent.
„ de la Famille. . .	50 „
„ de Fourvière. . .	40 „
„ des Chaumières . .	50 „
„ de L'ouvrier . . .	50 „
„ du Soldat	25 „
„ de l'Enfance	20 „
„ illustré de saint	
„ Franç. de Sales . . .	30 „
„ des Enfants	50 „
„ de France, broc. . .	1 fr.
„ „ relié	3 „
„ „ luxe	5 „
„ de Notre-Dame	
„ de Lourdes	50 cent.

BIBLIOTHÈQUE ILLUSTRÉE

DE PROPAGANDE CATHOLIQUE
à 15 centimes
PAR A. VASSEUR, S. J.

N'oublions pas nos chers défunts, neuf méditations suivies du Chemin de la Croix pour les morts, 36 pages, 36 illustrations.

La petite Bible illustrée de l'enfance, concordance des deux Testaments, 36 pages : 140 scènes illustrées.

La France et le Sacré-Cœur, Révélations. — La Bienheureuse Marguerite-Marie. — Paray. — Montmartre.

Le petit catéchisme des Missions, opuscule de propagande spéciale pour favoriser l'enseignement du catéchisme dans les familles, 48 pages : 24 illustrations en pleine page, avec la vie de Notre-Seigneur Jésus-Christ, en 48 scènes.

Les prières quotidiennes et les prières de la Messe. — Le Petit Mois de Marie — Le Petit Mois de saint Joseph. — Le Petit Mois du Sacré-Cœur.

Le Rosaire illustré, 15 courtes méditations sur les 15 mystères du Rosaire, avec prières et pratiques, 36 pages, 36 illustrations.